

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER DE
L'ANNÉE 2023 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-015

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2023
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
4. TRANSFERT DE FONDS
5. LISTE DES COMPTES
6. COURS D'EAU
 - 6.1 Travaux d'entretien 2023
 - 6.1.1 Branche 32 de la rivière Scibouette – Entretien - Upton
 - 6.1.1.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux d'entretien, édictant les normes de conception
 - 6.1.1.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres et de mandater le consultant de la MRC

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

- 6.1.2 Embranchement et Sous-embranchement de la rivière Le Renne – Entretien – Sainte-Christine
 - 6.1.2.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux d'entretien, édictant les normes de conception
 - 6.1.2.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres et de mandater le consultant de la MRC
- 6.2 Actes de répartition
- 7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
- 8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Aménagement du territoire
 - 8.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 8.2 Développement économique et local
 - 8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
 - 8.2.1.1 Dossier Centre de bénévolat d'Acton Vale 1025-FSE-2023-02
 - 8.2.1.2 Dossier madame Marie-Pier Garand 1339-FSE-2023-03
 - 8.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Projets locaux
 - 8.2.2.1 Dossier Régie de loisirs de Roxton Falls 1320 FSPS-2023-01
 - 8.2.2.2 Dossier Municipalité de Roxton Falls 1012 FSPS-2023-02
 - 8.2.2.3 Dossier Municipalité de Sainte-Christine 1009 FSPS-2023-03
 - 8.2.2.4 Dossier Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton 1016-FSPS-2023-04
 - 8.2.2.5 Dossier Comité des loisirs de Béthanie 1010 FSPS-2023-05
 - 8.3 Entente de développement culturel 2021-2023 – Projet La Forêt des sages au Parc nature de la région d'Acton
 - 8.4 Actualisation de la Politique d'acquisition d'œuvre d'art
- 9. RESSOURCES HUMAINES
- 10. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
- 11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
- 12. CORRESPONDANCE
- 13. VARIA
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 JANVIER 2023**

2023-016

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 18 janvier 2023 soit adopté tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

4. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est
distribuée aux membres du Conseil.

2023-017

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les transferts de
fonds suivants :

Services professionnels	2 02 616 00 411	3 820 \$
Surplus non affectés – Inspection	2 03 300 61 070	(3 820 \$)

5. LISTE DES COMPTES

5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2023-018

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récit.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	16 321,27 \$
Comptes à payer	157 664,03 \$
Salaires et contributions de l'employeur	127 654,41 \$
Total	301 639,71 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	172,46 \$
Comptes à payer	2 742,47 \$
Total	2 914,93 \$

6. COURS D'EAU

6.1 Travaux d'entretien 2023

6.1.1 Branche 32 de la rivière Scibouette - Entretien – Upton

6.1.1.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux d'entretien, édictant les normes de conception

ATTENDU les dispositions prévues à la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) en matière de cours d'eau ;

ATTENDU QUE la Branche 32 de la rivière Scibouette est sous la compétence exclusive de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QU'après audition des contribuables intéressés, lors d'une assemblée convoquée par courrier recommandé, et examen du projet d'entretien de la Branche 32 de la rivière Scibouette, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-019 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

EXÉCUTION DES TRAVAUX

D'autoriser l'exécution de travaux d'entretien de la Branche 32 de la rivière Scibouette sur le territoire de la municipalité d'Upton. Lesdits travaux devront être réalisés tels que prévus au document « Cahier des charges – Devis des travaux – Documents de soumission » préparé par *ALPG consultants Inc.* Ce document inclut des plans de localisation et des profils, soit les feuillets 1 à 4 de 4, tous signés en date du 27 janvier 2023 et portant le numéro 2022-402, lesquels sont réputés faire partie intégrante de la présente résolution.

LOCALISATION DES TRAVAUX

Les travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 32 de la rivière Scibouette débiteront au chaînage 0+000 à son embouchure dans la Branche 31 sur le lot 1 957 557, et se poursuivront jusqu'à sa source au chaînage 1+251, dans la ligne entre les lots 1 957 533 et 5 628 415, le tout

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

totalisant 1 251 mètres.

DIMENSIONNEMENT

La Branche 32 de la rivière Scibouette aura une largeur au fond de 0,9 mètre sur une profondeur minimale de 1,00 mètre de son embouchure jusqu'à sa source.

Les talus seront profilés à une pente de 2,0 H : 1,0 V aux endroits appropriés.

PONTS ET PONCEAUX

Le dimensionnement minimal des ponts et ponceaux devant être remplacés ou installés dans le cadre de ces travaux ou installés subséquemment est le suivant :

De son embouchure jusqu'en amont du 2^e rang

Hauteur libre : 1 200 mm
Largeur libre : 1 200 mm
Diamètre équivalent : 1 200 mm

De l'amont du 2^e rang jusqu'à sa source

Hauteur libre : 1 050 mm
Largeur libre : 1 050 mm
Diamètre équivalent : 1 050 mm

COÛTS

Toutes les dépenses relatives aux travaux d'entretien comme tels seront réparties sous forme de quote-part suffisante à chaque municipalité locale concernée en conformité avec le règlement numéro 2006-05 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC d'Acton et de leur paiement par les municipalités locales, dans les proportions établies comme suit :

	Municipalité locale	% de la quote-part
Branche 32 de la rivière Scibouette	Upton	100 %

Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution des présents travaux.

**6.1.1.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres
et de mandater le consultant de la MRC**

ATTENDU QU'il a été convenu, dans la résolution 2022-225, d'intégrer le projet d'entretien de la Branche 32 au projet d'entretien de la Branche 31 déjà entrepris ;

ATTENDU la résolution 2022-202 autorisant de procéder à un appel d'offres pour les travaux d'entretien dans la Branche 31 de la rivière Scibouette ;

ATTENDU QUE ce processus d'appel d'offres n'a pas été entrepris jusqu'à maintenant ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-020

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De procéder à un appel d'offres public visant l'obtention de soumissions pour l'exécution des travaux d'entretien des Branches 31 et 32 de la rivière Scibouette localisée dans les municipalités d'Upton et de Sainte-Hélène-de-Bagot ;
2. De mandater la firme *ALPG consultants Inc.* pour préparer les documents d'appel d'offres, analyser la ou les soumissions et effectuer la surveillance des travaux.

**6.1.2 Embranchement et Sous-embranchement de la rivière
Le Renne – Entretien – Sainte-Christine**

**6.1.2.1 Résolution autorisant et décrétant la
réalisation de travaux d'entretien, édictant
les normes de conception**

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du conseil.

**6.1.2.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres
et de mandater le consultant de la MRC**

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du conseil.

6.2 Actes de répartition partielle

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a engagé des dépenses pour l'exécution des travaux d'entretien dans les cours d'eau énumérés ci-après ;

ATTENDU QUE la MRC est prête à procéder à une facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement de ces dossiers ;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir les coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-021

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition partielle, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau suivants :

Cours d'eau	Municipalité
Branche 31 de la rivière Scibouette	Upton et MRC des Maskoutains (Sainte-Hélène-de-Bagot)
Branche 3 du cours d'eau Lafontaine	Upton
Branches 33 et 35 de la rivière Duncan	Saint-Nazaire-d'Acton
Embr. et Sous-embr. de la rivière Le Renne	Sainte-Christine

7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

Aucun dossier n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

8.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

Aucun dossier n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

8.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

**8.2.1.1 Dossier Centre de bénévolat d'Acton Vale
1025-FSE-2023-02**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Centre de bénévolat d'Acton Vale ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-022

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Collectif	1025-FSE-2023-02	452,72 \$	452,72 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.2 Dossier madame Marie-Pier Garand 1339-FSE-2023-03

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par madame Marie-Pier Garand ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-023

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1339-FSE-2023-03	3 500 \$	3 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Projets locaux

8.2.2.1 Dossier Régie de loisirs de Roxton Falls 1320-FSPS-2023-01

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Régie de loisirs de Roxton Falls ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

CONSÉQUEMMENT,

2023-024

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS - Local	1320-FSPS-2023-01	12 240 \$	12 240 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 12 240 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées aux municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton (contribution respective égale de 50 %) pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2.2 Dossier Municipalité de Roxton Falls
1012-FSPS-2023-02**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Municipalité de Roxton Falls ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-025

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS - Local	1012-FSPS-2023-02	11 255 \$	11 255 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 11 255 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Roxton Falls pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2.3 Dossier Municipalité de Sainte-Christine
1009-FSPS-2023-03**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Municipalité de Sainte-Christine ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-026

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS - Local	1009-FSPS-2023-03	5 236 \$	5 236 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 5 236 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Sainte-Christine pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2.4 Dossier Municipalité de Saint-Théodore-
d'Acton 1016-FSPS-2023-04**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-027

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS - Local	1016-FSPS-2023-04	20 000 \$	20 000 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 20 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.2.5 Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2023-05

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Comité des loisirs de Béthanie ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-028

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS - Local	1010-FSPS-2023-05	3 749 \$	3 749 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 3 749 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Béthanie pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.3 Entente de développement culturel 2021-2023 – Projet La Forêt des sages au Parc nature de la région d'Acton

2023-029

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat avec madame Arianne Clément pour le projet La Forêt des sages au Parc nature de la région d'Acton au montant de 11 500 \$, taxes en sus, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023.

8.4 Actualisation de la Politique d'acquisition d'œuvre d'art

2023-030

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'actualisation de la Politique d'acquisition d'œuvre d'art telle que présentée par madame Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Madame Audrey Pilon

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une préposée à l'immatriculation ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-031

Il est proposé par M. Guy Bond

Appuyé par M. Michel Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'embauche de madame Audrey Pilon à titre de préposée à l'immatriculation à compter du 20 février 2023 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

10. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

12. CORRESPONDANCE

12.1 Polyvalente Robert-Ouimet (PRO) – Gala Méritas

2023-032

Il est proposé par M. Léo Benoit

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer une participation financière de 250 \$ au Gala Méritas organisé par la Polyvalente Robert-Ouimet (PRO).

13. VARIA

13.1 Adoption de la Politique de développement social

2023-033

Il est proposé par M. Robert Leclerc

Appuyé par M. Jean-Marc Ménard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique de développement social tel que déposé.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-034

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h55.

(signé)

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

(signé)

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**